

Procès-verbal N°31 de la Commission Foot Animation

Réunion du :	02/04/26
À :	10H
Présidence :	Mr Didier CASANADA
Présents :	Mmes Nadine GECO, Martine JOLY, Mrs Léonard INNIANTONI, Michel COLLADO, Sauveur ROMAGNOLE
Absents excusés :	Mr Jean-Louis DELFIEU
Assiste à la Réunion :	

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (n° affiliation@footoccitanie.fr). Seuls les courriels identifiés avec le Nom, Prénom, Qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (art 17.1 du règlement intérieur du District).

Approbation des procès-verbaux

La commission approuve le procès-verbal N° 30 du 26/03

Rappel

Concernant les clubs responsables d'équipes pour la FMI, Dans Footclubs : Il faut **absolument qu'un éducateur** soit renseigné pour chaque équipe, sinon les matchs n'apparaissent pas sur la tablette.

Concernant l'utilisation de la FMI, **le résultat de l'équipe qui a remporté les défis doit être noté sur la feuille FMI dans la partie "observation"**.

Beaucoup de clubs ne le font pas : **ATTENTION au moment des classements.**

En cas de disfonctionnement utiliser une feuille de match papier ainsi que le tableau « Rapport FMI » dûment remplis, qui vous ont été envoyés par mail, et à télécharger dans Footclubs ainsi que le site du DISTRICT.

Défis Technique (à télécharger dans documents / compétitions)

- **Défis 3em Trimestre « 1C1 Gardien » 14-21 Mars / 11-18 Avril (D2-D3-D4)**

Pour les rencontres non jouées le mercredi 11 mars, merci de consulter le site du District pour les dates de reprogrammation.

FESTIVAL PITCH U13

La commission remercie la ville et le Club de Beaucaire pour le prêt des installations et l'ensemble de l'organisation et félicite l'ensemble des Clubs participants pour cette belle journée de football.

La commission valide le classement définitif ci-dessous de la finale Départementale qui s'est déroulé le samedi 28 Mars sur le complexe sportif à Beaucaire.

Les Clubs de NIMES OLYMPIQUE et ES MARGUERITTES sont donc qualifiés pour la Finale Régionale du 2/3 Mai à Blagnac

Classement final avec Points Finale Départementale PITCH Garçons : Samedi 28 Mars à Beaucaire

Class	Clubs	Pts	Class	Clubs	Pts	Class	Clubs	Pts	Class	Clubs	Pts
1	Nîmes Ol	368	5	AcademisUnivers	221	9	N Lasallien	208	13	N Gazelec	183
2	Marguerittes ES	325	6	Le Grau du Roi	220	10	Rousson	203	14	Sommieres	151
3	Regordane	311	7	ChusclanLaudun	214	11	MartinDe Valgague	192	15	Monoblet	98
4	Bagnols Pont	276	8	Beaucaire	213	12	Ales	183	16	S Levant	65

Catégorie U12/U13

1. Retour CSR / INFORMATION

Match n° 55318483 du 25/03/2026

Moussac FC (581698) / Nîmes Chem 1 (503150)

Forfait simple (Art. 24 RG District) à l'équipe de Nîmes Chem 1 (528488)

Match n° 55314649 du 21/03/2026

Nîmes Chem Bas 1 (500377) / Rodilhan FC 1 (551417)

Dit match à rejouer / Désignation d'un arbitre officiel et un délégué

La commission fixe la rencontre au mercredi 8 avril 2026 à 17h00

Match n° 55314752 du 28/03/2026

La Calmette 1 (520113) / Bagard AS 1 (533444)

Réserve d'avant match de La Calmette 1 (520113) : NON FONDEE

CONFIRME le résultat acquis sur le terrain

Match n°55314751 du 25.03.2026

Bagard AS 1 (533444) / St martin Val 2 (525106)

Donne match perdu par pénalité à St MARTIN VAL 2 (525106) pour en reporter le bénéfice à BAGARD As 1 (533444) sur le score de 4/0 ET 2/0 points de défi.

Match n°55314776 du 21.03.26

ST MARTIN VAL 2 (525106)/ST HILAIRE LA JASSE 1(553073)

DIT MATCH perdu par pénalité – 1 point à l'équipe de ST HILAIRE LA JASSE 1(553073) pour en reporter le bénéfice à l'équipe de ST MARTIN VAL 2 (525106) sur le score de 3/0 ET 2/0 points de défi.

Match n°55316838 du 21.03.26

CAVILLARGUES 2 (544132) / FC PAYS UZES 1 (565231)

DECIDE DE suspendre l'homologation de toutes les rencontres non homologuées

SOMET le dossier à une instruction

La commission du Foot Animation remercie le club de Beaucaire pour son accueil pour la finale départementale PITCH

Vous trouverez en annexe du PV le classement de la compétition : 2 Equipes qualifiées pour la finale régionale le 2 et 3 Mai

Nîmes Ol et ES Marguerittes

Merci aux membres des commissions pour leur travail lors de cette journée.

Catégorie U13 à 11

Pour votre information :

Défis 3^e Trimestre : Uniquement U13 à 11 et U12/U13 D1 / U12 ESPOIR et U12 D1

(Fiche à télécharger dans documents / compétitions)

Catégorie U12

CHALLENGE JP ROUX

La finale du Challenge Jean-Pierre Roux se déroulera sur les installations de Uchaud le Samedi 18 Avril de 08h30 à 17h30.

Les équipes qualifiées pour la finale du Challenge Jean-Pierre Roux sur les Installations de Uchaud qui aura lieu le Samedi 18 Avril de 8h30 à 17h30 :

- Nîmes Lasallien
- FC Chusclan Laudun L'Ardoise
- Academie Univers
- Stade Beaucairois FC
- AS Rousson
- Alès Olympique
- Nîmes Olympique
- FC Langlade

Une réunion en visioconférence sera organisée le lundi 13 avril à 19h00

-Point sur le règlement

-Tirage au sort du 1er Tour

-**Présence obligatoire** du responsable de l'équipe

-Un jeu de maillot sera offert par le District Gard-Lozère.

Retour CSR / INFORMATION

Match n° 55320059 du 28/03/2026

Stade beaucairois 22 (551488) / St Privat AS 21 (521052)

Forfait simple (Art. 24 RG District) à l'équipe ST Privat AS 21 (521052)

Catégorie U10 à U10/U11

1. Forfait Simple (30 €)

U10/U11 PI 38 St Quentin du 28/11 : 30€

Catégorie U6 à U8/U9

1. Forfait Simple (30 €)

U6/U7 N Lasallien PI 25 du 28/03 : 30€

U6 Manduel PI 13 du 28/03 : 30€

U6/U7 Manduel PI 25 du 28/03 30€

U8 AEC St Gilles PI 28 28/3 11 et 18/4 30€

U6/U7 St Hilaire 1 et 2 PI 16 du 28/03 60€

U8/U9 Mas de Mingue PI 5 du 28/03 30€

U6/U7 Mas de Mingue PI 8 du 28/03 30€

Foot Animation - FEMININES

- GC Quissac Forfait Coupe PITCH du 29 mars : 30€

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président

Didier CASANADA



La Secrétaire de Séance

Nadine GRECO

